

BVA a réalisé une enquête pour le compte du RSI afin de mieux connaître les opinions et les attentes des travailleurs indépendants en matière de protection sociale. L'enquête, réalisée auprès d'un échantillon de 1 003 actifs, représentatifs des affiliés du RSI, a porté sur trois thématiques :

- être indépendant
  - la Sécurité sociale et les indépendants
  - coût et périmètre de la couverture sociale des travailleurs indépendants
- Les principaux résultats présentés ci-dessous montrent que les travailleurs indépendants considèrent le système actuel comme suffisamment protecteur mais pensent être moins couverts en tant qu'indépendants.

### CHIFFRES ESSENTIELS

Un statut choisi pour **67 %** des travailleurs indépendants

Poids des charges : principale difficulté pour **67 %** des travailleurs indépendants

**70 %** considèrent le système actuel comme suffisamment protecteur

**71 %** considèrent être moins bien couverts que les salariés

Plus des **2/3** des non micro-entrepreneurs en attente de réformes profondes concernant leurs cotisations sociales et l'offre de service

### ■ ÊTRE INDÉPENDANT : UN STATUT CHOISI PLUTÔT QUE SUBI

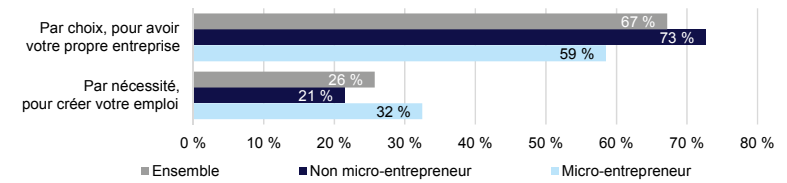
Plus de deux tiers des travailleurs indépendants ont choisi cette situation professionnelle (67 %). Cette proportion est plus faible parmi les micro-entrepreneurs qui se sont installés par nécessité pour 32 %, contre 21 % pour les travailleurs indépendants non micro-entrepreneurs.

Les principaux avantages à être travailleur indépendant avancés par les personnes interrogées sont le choix de la liberté (48 %) et le fait d'être son propre patron (45 %) tandis que gagner de l'argent ou le goût du risque sont cités par moins de 10 % des personnes interrogées. Les prestations sociales ne sont pas considérées comme un avantage (1 % des personnes interrogées). Enfin, 12 % considèrent qu'il n'y a aucun avantage à être indépendant.

La principale difficulté mentionnée par les travailleurs indépendants interrogés est le poids des charges fiscales et sociales pour plus de deux tiers des travailleurs indépendants (67 %) puis suivent les lourdeurs administratives (35 %) et enfin les prestations sociales (27 %).

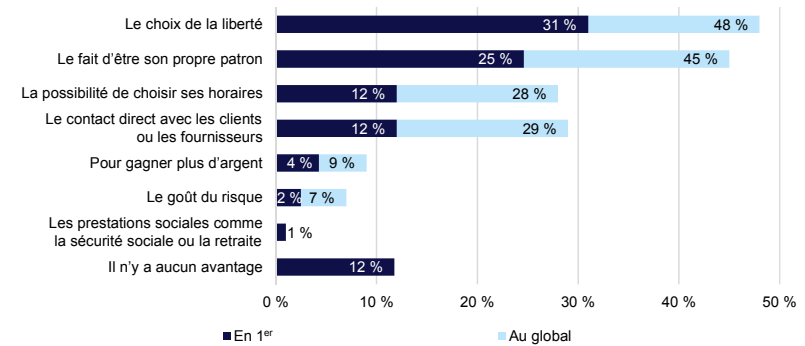
Si une relativement courte majorité des travailleurs indépendants est optimiste concernant l'avenir en tant que travailleur indépendant (57 %) ou celui de leur secteur d'activité (52 %), ils sont davantage inquiets quant à l'avenir de la protection sociale (73 %) ; cette perception est toutefois assez largement partagée avec les autres catégories professionnelles, dans des proportions certes moindres, en témoignent les résultats de diverses autres enquêtes d'opinions<sup>1</sup>.

Graphique 1 : « Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui travailleur indépendant ... »



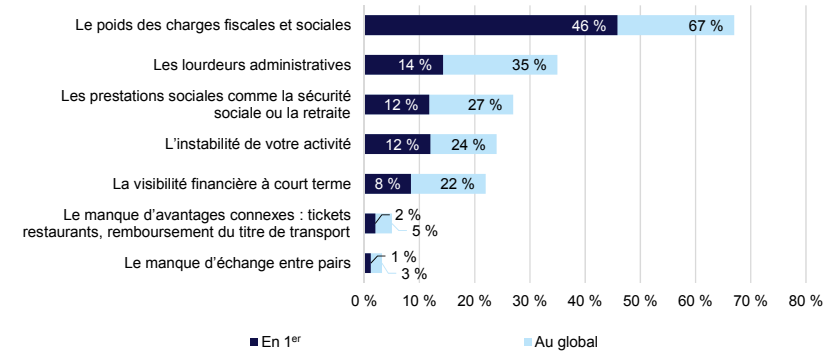
Source : BVA, 2016.

Graphique 2 : « Quels sont les principaux avantages à être travailleur indépendant ? en 1<sup>er</sup> et ensuite ? »



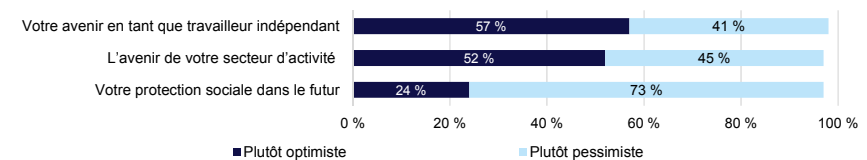
Source : BVA, 2016.

Graphique 3 : « Quelles sont les principales difficultés à être travailleur indépendant ? en 1<sup>er</sup> et ensuite ? »



Source : BVA, 2016.

Graphique 4 : « Diriez-vous que vous êtes plutôt optimiste ou plutôt pessimiste concernant ... »



Source : BVA, 2016.

<sup>1</sup> Source : DREES, « Indépendants et salariés du privé : une vision concordante du système de protection sociale », *Études et Résultats*, n° 979, octobre 2016.

## ■ 70 % DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS CONSIDÈRENT LE SYSTÈME ACTUEL COMME SUFFISAMMENT PROTECTEUR

Pour les travailleurs indépendants, la Sécurité sociale devrait comporter un socle obligatoire de cotisations et de prestations, et une partie optionnelle en fonction de leurs besoins et revenus (72 %). Ils se positionnent pour près des deux tiers (63 %) pour un système redistributif où les cotisations pour la Sécurité sociale devraient être d'autant plus élevées que les revenus sont élevés. Une moitié des personnes interrogées considère que l'Assurance maladie devrait rembourser avant tout les maladies les plus graves, quitte à moins prendre en charge les maladies les moins graves ou les pathologies légères (54 %).

Une grande majorité de travailleurs indépendants considèrent le système actuel comme suffisamment protecteur et solidaire (70 %) mais ils pensent que le fonctionnement actuel peut entraîner certaines formes d'abus (84 %).

## ■ ... MAIS PENSENT ÊTRE MOINS BIEN COUVERTS EN TANT QU'INDÉPENDANT

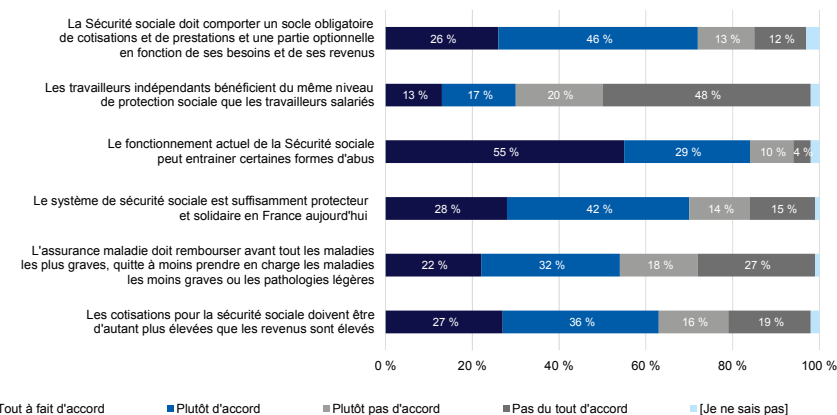
Seuls 30 % des travailleurs indépendants interrogés considèrent bénéficier du même niveau de protection sociale que les salariés. En ce qui concerne les prestations de Sécurité sociale dont les règles sont alignées comme la retraite de base, ou les droits universels comme les remboursements de soins de santé, respectivement 80 % et 46 % des travailleurs indépendants considèrent qu'il y a des différences de calcul. Ainsi, 71 % des travailleurs indépendants ont le sentiment que la couverture sociale qui leur est proposée est moins avantageuse que la couverture sociale des salariés et seul un tiers (35 %) des travailleurs indépendants déclare être satisfait des prestations reçues dans le cadre de leur couverture sociale, au regard des cotisations versées. Cette perception peut probablement s'expliquer soit par le fait qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement les prestations de Sécurité sociale qui leur sont offertes soit parce qu'ils se réfèrent à des avantages hors Sécurité sociale (chômage, congés, etc.). En conséquence, 92 % des travailleurs indépendants considèrent que le système de Sécurité sociale doit évoluer vers un régime unique commun aux salariés et aux indépendants même s'ils sont 45 % à estimer avoir besoin d'une protection sociale spécifique.

## ■ LES ATTENTES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Si les travailleurs indépendants pensent être moins bien couverts que les salariés, ils sont partagés sur le fait de bénéficier d'une protection sociale spécifique : 54 % n'en éprouvent pas le besoin, tandis que 45 % estiment en avoir besoin.

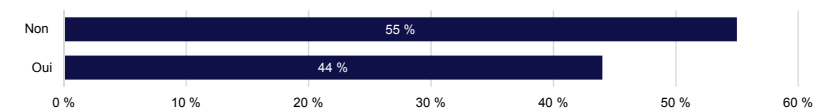
Bien que le poids des charges représente la principale difficulté mentionnée par les travailleurs indépendants interrogés, les travailleurs indépendants ne se disent pas prêts, afin de moins cotiser, à renoncer aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (66 %), ou au versement d'une pension s'ils devenaient invalides (77 %). Ils seraient même favorables de cotiser davantage pour une couverture sociale de perte d'activité pour 49 % d'entre eux (dont 32 % en couverture optionnelle, 28 % obligatoire). De même, 45 % des travailleurs indépendants sont intéressés par une couverture du risque d'accident du travail ou de maladie professionnelle : dont 30 % pour la couverture contre les accidents du travail, et 30 % contre les maladies professionnelles. Toutefois 29 % ne souhaitent pas bénéficier des prestations listées : perte d'activité, indemnisation des accidents du travail ou maladies professionnelles (AT-MP), indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, couverture maladie complémentaire.

## Graphique 5 : « Vous, personnellement, êtes-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes : »



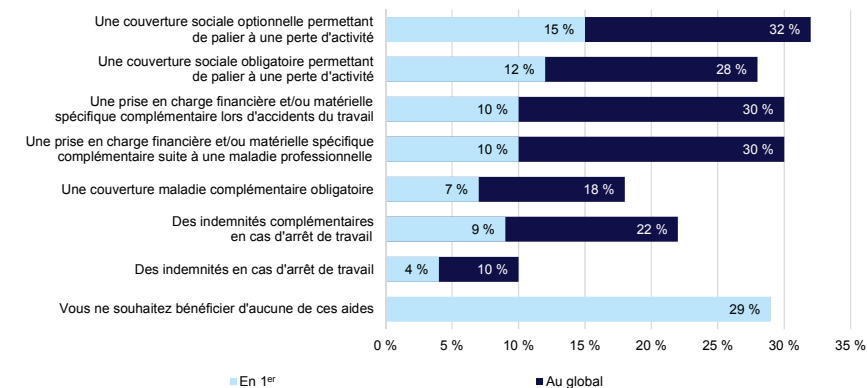
Source : BVA, 2016.

## Graphique 6 : « En tant que travailleur indépendant, estimez-vous avoir besoin d'une protection sociale spécifique ? »



Source : BVA, 2016.

## Graphique 7 : « Parmi les prestations suivantes, pour lesquelles seriez-vous prêts à cotiser davantage ? en 1<sup>er</sup> ? et ensuite ? »



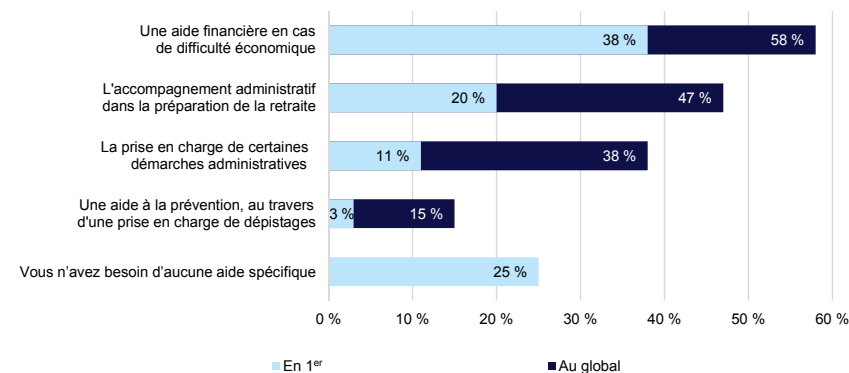
Source : BVA, 2016.

## ■ PLUS DES DEUX TIERS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS APPELLENT DES RÉFORMES DRASTIQUES EN MATIÈRE DE COTISATIONS

Environ un travailleur indépendant sur deux souhaiterait ponctuellement bénéficier d'une aide financière en cas de difficulté économique (58 %) ou d'un accompagnement administratif dans la préparation de la retraite (47 %), mais 25 % ne souhaitent pas d'aides spécifiques.

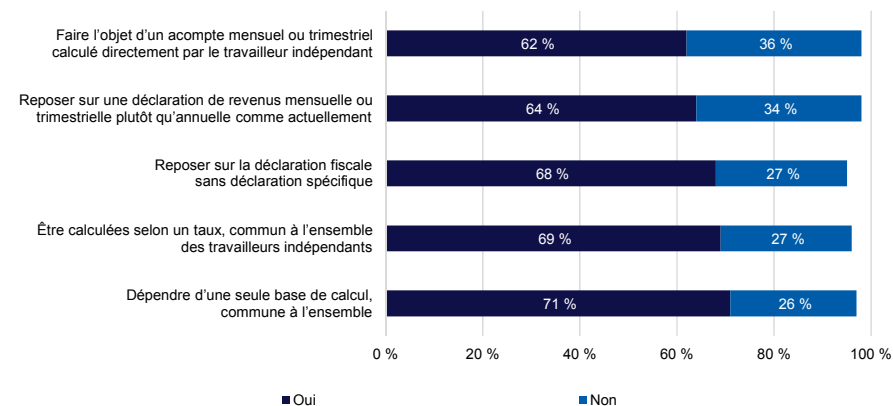
Les personnes n'étant pas micro-entrepreneurs sont, pour plus des deux tiers d'entre eux, en attente de réformes concernant leurs cotisations sociales dans le sens d'une simplification des démarches (auto-liquidation, déclaration unique, taux unique, etc.). En effet, pour 64 % des personnes interrogées, les cotisations devraient reposer sur une déclaration mensuelle ou trimestrielle plutôt qu'annuelle, pour 71 %, elles ne devraient dépendre que d'une seule base de calcul et pour 69 % être calculées selon un taux commun à l'ensemble des travailleurs indépendants.

## Graphique 8 : « En tant que travailleur indépendant, de quels types d'aides ponctuelles souhaiteriez-vous bénéficier en priorité ? et ensuite ? »



Source : BVA, 2016.

## Graphique 9 : « Selon vous, les cotisations sociales des travailleurs indépendants devraient... ? »



Source : BVA, 2016.